

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX
-----**ARRETE RESTREIGNANT ET MODIFIANT LA CIRCULATION
POUR LE DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE 2022**

Nous Maire de la Commune de Quarouble,
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune,
Considérant que la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale aura lieu le 11 novembre 2022 et qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation sera restreinte rue du Colonel Glineur, de la Place E. Mascart à l'intersection de la rue Paul Vaillant Couturier, le 11 novembre 2022 de 11h00 à 11h30.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite le 11 novembre 2022 de 11h00 à 13h00 dans les voies suivantes : rue Roger Salengro (partie comprise entre le Chemin des Postes et la Place Manard ainsi qu'une partie de la rue Paul Vaillant Couturier, de l'intersection rue du Colonel Glineur à la place Manard.

Article 3 : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : Chemin des postes – Chemin Dauphin avec fléchage de panneaux « DEVIATION ».

Article 4 : La signalisation adéquate sera assurée par la municipalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Onnaing,
- Monsieur le Directeur de Transvilles ZI n° 4, Saint-Saulve.

Fait à Quarouble, 8 Novembre 2022
Le Maire,



Jean-Luc DELANNOY